

	Département de l'Isère	République française	Envoyé en préfecture le 13/12/2025 Reçu en préfecture le 13/12/2025 Publié le 15/12/2025 ID : 038-213801145-20251204-202568-DE
	N° 2025 - 68	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
04/12/2025	Décision modificative n° 4 – Budget principal		

Nombre de conseillers : 15
 En exercice : 15
 Présents : 13
 Votants : 13 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la maison des Platanes, Maison commune temporaire, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 28/11/2025.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 28/11/2025 par messagerie.

Présents : AIME Jean- Claude. CHORON Vincent. COLANGELI Muriel. CONTRERAS Joseph. CRUYPENNING Bruno. DULONG Aurélie. DUMAS Christophe. HAYART Dominique. LEMAITRE Sylvie. ROZELIER Arlette. VIALLATTE Régis. DEYRIEUX Caroline (arrivée à 21h00). BARREL Natacha (arrivée à 21h02).

Excusée : DUGUA Véronique.

Absent : MERNISSI Chakib.

Le pouvoir a été déposé en application de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales. Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Sylvie Lemaître, secrétaire de séance.

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient, à la demande du SGC de Roussillon, d'ajuster les crédits de certains comptes en section de fonctionnement et en section d'investissement, avant le 31 décembre 2025.

Il précise que les principaux besoins sont entre autres pour :

- L'intégration des Etudes inscrites au chapitre 20 entre 2019 et 2022 des projets :
 - Extension du restaurant scolaire et création d'un préau
 - Développement du cœur de village
 - Réhabilitation de la maison au 5 Rue de la Convention
 en tenant compte de la part de ces dépenses à transférer au budget annexe « Locations Commerces et Logements » (LCL)
- La régularisation des crédits pour le remboursement de l'avance faite pour le lot 05 des travaux de : Réhabilitation de la maison au 5 Rue de la Convention

Il lui précise qu'il convient donc de régulariser le budget communal 2025, par une nouvelle décision modificative, dont il lui soumet le projet.

Il lui demande de bien vouloir se prononcer sur celui-ci.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget principal de la commune de Clonas sur Varèze,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de modifier le budget principal communal 2025 par décision modificative n° 4 comme ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	de crédits	de crédits	de	de crédits
INVESTISSEMENT				
D 231 : Immobilisations corporelles en cours		39 914.00 €		
Total D 041 : Opérations patrimoniales		39 914.00 €		
D 231 : Immobilisations corporelles en cours		41 115.00 €		
Total D 23 : Immobilisations en cours		41 115.00 €		
R 203 : Frais d'études, recherche et développement et				23 406.00 €
R 238 : Avances versées sur commandes				16 508.00 €
Total R 041 : Opérations patrimoniales				39 914.00 €
R 203 : Frais d'études, recherche et développement et				41 115.00 €
Total R 20 : Immobilisations incorporelles				41 115.00 €
Total		81 029.00 €		81 029.00 €
Total général		81 029.00 €		81 029.00 €

- **Charge** M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du SGC du Roussillonnais
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
 Extrait certifié conforme par le Maire,
 A Clonas sur Varèze, le 5 décembre 2025,

Le Maire,
 Régis VIALLATTE



La secrétaire,
 Sylvie LEMAITRE